



DI50 : 107 MILLIONS A LA POUBELLE

Le lundi 15 mai 2017 le directeur du site envoyait à l'ensemble des salariés de Montpellier un message clairement dirigé contre « une poignée de salariés » qui se sont exprimés contre son projet de démolition du DI50.

Depuis une dizaine de jours, une poignée de salariés du site, profitant à la fois de la fenêtre médiatique des élections législatives et de l'assemblée générale des actionnaires, agite les médias sur notre projet de valorisation et de déconstruction du DI50. (...)

La direction est-elle si déconnectée de la réalité que, de sa tour d'ivoire, elle ne s'aperçoit même plus de l'émotion légitime que ce genre de décision suscite chez les politiques, les journalistes, les citoyens, et les salariés ? Il n'y a que dans les bureaux feutrés des sociétés du CAC40 que l'on peut décider, sans la moindre émotion, de DÉTRUIRE un outil de production tout neuf qui aurait dû créer de l'emploi et améliorer les conditions de travail ! Les salariés, et les représentants du personnel, qui se sont exprimés n'ont donc fait que répondre aux sollicitations des médias qui désiraient entendre autre chose que la version officielle de la direction. La direction semble également oublier que la personne qui a posé une question à l'Assemblée Générale des actionnaires n'a fait qu'utiliser son droit d'expression en tant qu'actionnaire. SUD Chimie soutient bien évidemment l'ensemble des personnes mises en cause dans ce courrier et demande à la direction de garder son sang-froid. A l'heure où l'on vante les mérites de la QVT, il nous paraît irresponsable de monter les salariés les uns contre les autres. A la fin de son message, le directeur du site s'interroge :

Nous sommes en droit de nous interroger sur le but poursuivi par quelques individualités. (...)

Nous réfutons bien entendu le terme « individualités » et nous pouvons apporter notre réponse à cette question. Notre objectif est de ne pas laisser le groupe Sanofi enfumer l'opinion publique sur sa responsabilité sociale, qu'elle se plait à étaler sur papier glacé. Lorsqu'on perçoit plus d'une centaine de Millions d'euros de Crédit d'Impôts par an, lorsqu'on accumule les milliards de bénéfices, lorsqu'on choisit de payer son Directeur Général plus de 48 000 euros par jour et qu'on se permet de verser à ses actionnaires des milliards de dividendes, on ne pratique pas de licenciement économiques, on ne remplace pas des CDI par des Entre-

prises Extérieures, on ne prend pas l'argent dans la poche des salariés (via le CPF) pour financer leurs formations en anglais, on ne s'enferme pas dans un simulacre de dialogue social, on ne supprime pas les augmentations générales, on ne bloque pas l'évolution du Salaire Minimum Annuel Garanti... etc ! La liste est malheureusement longue, il n'y a qu'à lire régulièrement les PV du CE pour s'en rendre compte.

Si la direction a choisi de jeter l'opprobre sur des salariés, c'est pourtant par un article de Midi-Libre (que nous n'avons pas sollicité) que le sujet DI50 est revenu sur le devant de la scène. Suite à cet article laissant une large place à la voix de la direction, un député de l'Hérault a ensuite amplifié le phénomène médiatique en écrivant à notre très chér Directeur Général (voir au verso). Si nous ne nous faisons que peu d'illusions quant à la motivation électoraliste de ce courrier, nous trouvons en tous cas utile que des politiques mettent le groupe ultra-bénéficiaire SANOFI devant sa responsabilité sociale. Nous vous rappelons la conclusion de la Direction du site dans l'article de Midi-Libre qui nous a particulièrement choquée.

*Ce bâtiment n'a pas servi, personne n'y a apporté un supplément d'âme.
Midi-Libre du 28/04/2017, p.3*

Personne ici n'aurait donc apporté son supplément d'âme au projet DI50 ? N'oublions pas que le précédent directeur du site avait annoncé lors d'une réunion avec tous les salariés que l'avenir de notre centre de R&D dépendait de la réussite du projet DI50. Pendant que beaucoup d'entre nous s'évertuaient, sans compter leurs heures, à accompagner la naissance de cet équipement de pointe, notre futur directeur avait certainement pour mission de bien organiser le PSE de 2012, avec tous les effets néfastes que nous connaissons pour nos camarades toulousains et pour notre Recherche interne. **Il n'y a effectivement pas de supplément d'âme de la direction actuelle dans le DI50. Mais ce n'est pas le cas pour tous les salariés de Montpellier qui se sont investis dans ce projet et qui nous ont témoigné leur écoeurement vis-à-vis de ces propos !** Son message destiné à tous les salariés lui aura en tous cas permis de tenter de faire oublier ses propos tenus dans midi-libre, puisqu'il se termine par un remerciement adressé aux salariés qui se sont investis dans le DI50 ! Ha?! Il y aurait donc finalement un peu de supplément d'âme dans ce fameux bâtiment...?

Comme chacun le sait, une des raisons de la destruction du DI 50 repose sur le million d'euros d'impôt foncier à payer chaque année. SUD Chimie a rappelé à la direction lors d'un Comité d'Etablissement que depuis plusieurs années le site de Montpellier n'était plus propriétaire des bâtiments et que SAG les lui louait. Jusqu'à preuve du contraire ce n'est pas au locataire de payer la taxe foncière mais bien au propriétaire. Quelle astuce financière a encore trouvé le groupe Sanofi pour se dédouaner de cette taxe en central ?

Faisons nos comptes : avec 107 millions d'euros combien d'emplois auraient pu être pérennisés, sauvés, et investis en recherche sur le site. Ce fiasco nous a coûté cher, très cher ! On peut légitimement se demander ce qu'il adviendrait de chacun de nous si nous faisons une telle erreur dans le cadre de nos activités respectives... nous n'aurions certainement pas le même sort que nos cadres dirigeants !



Christian ASSAF
Député de l'Hérault

Suppléante **Patricia MARTIN**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Olivier BRANDICOURT
Directeur général de Sanofi
Sanofi-aventis Groupe
54, rue La Boétie
75008 Paris

Montpellier, le 3 mai 2017,

Réf: AR/2017-38

Monsieur le Directeur général,

L'édition Montpelliéraine du Midi Libre apprend, ce 28 avril, aux habitants de notre territoire que le groupe Sanofi a fait construire un bâtiment industriel de 107 millions d'euros sur le site de Montpellier.

Achévé en 2012, cet équipement n'a jamais servi et sa démolition est aujourd'hui envisagée pour notamment économiser le paiement de la Taxe foncière évaluée à 1 millions d'euros.

Cette annonce, vous le comprendrez, suscite d'autant plus d'émoi parmi la population que le site Montpelliérain a dû subir un plan social et une baisse conséquente d'effectif en 2012.

C'est le sentiment d'une immense gabegie financière qui domine, au détriment tant des fonds privés de Sanofi que des soutiens publics que le groupe a reçus ces dernières années que ce soit par l'aide des collectivités locales et de l'Etat ou par l'octroi de crédits d'impôt.

Si je me permets de m'adresser à vous, c'est à la fois pour relayer l'incompréhension légitime des citoyens qui, en tant que contribuables, ont participé au soutien apporté à votre société et pour appeler à ce qu'une autre solution soit trouvée.

Ce bâtiment doit connaître un autre avenir que celui de la démolition. Peut-être que votre groupe peut y trouver une autre utilité qui aurait vocation à renforcer le site de Montpellier ? Peut-être peut-il contribuer à l'installation à Montpellier de nouvelles entreprises en complément de la vôtre ? Peut-être peut-il participer à la formation d'étudiants et de chercheurs en lien avec les universités montpelliéraines ?

Dans l'espoir de susciter une prise de conscience et une réflexion collective, j'adresse une copie de ce courrier à Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie – Pyrénées / Méditerranée, à Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du Département de l'Hérault, et à Monsieur Philippe SAUREL, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Restant à votre disposition et vous faisant part de ma disponibilité pour participer à cette réflexion, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'expression de ma considération distinguée.

Christian ASSAF
Député de l'Hérault